

MAIRIE DE ST LEGER LE PETIT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

Etaients présents : Mme GARNAUD Aurélie, Maire, Mme ROY Simone, M. AMIOT Jean-Christophe, M. LABOUREAU Sylvain, Mme MOUDURIER Josiane, Mr FEUILLOLEY Benjamin, M. CHAUSSEC Jean-Jacques, M. DELAGE Alain

Absent : M. BECHEREAU Olivier

Excusés : Mr KAHOUADJI Jessy (a donné son pouvoir à Mr FEUILLOLEY Benjamin)
Mr ROLLIN William (a donné son pouvoir à Mme GARNAUD Aurélie)

Secrétaire de séance : M. ROLLIN William

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2022

1. DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN BIEN SITUE AU 6 RUE DE L'ETANG

Madame le Maire donne lecture de l'offre qu'elle a formulée pour l'achat d'un bien en état d'abandon manifeste situé sur la commune au n°6 rue de l'étang.

Elle informe, par ailleurs, que ce bien est proche de l'étang communal aménagé en aire de jeux et qu'il serait intéressant que la commune se porte acquéreur afin de profiter d'un lieu de stockage du matériel communal ainsi que le stockage de plants dans la véranda.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de se porter acquéreur du bien situé sur la commune de SAINT LÉGER LE PETIT et cadastré section AC n°197 et 196 d'une superficie de 184 m² et 86 m² pour un montant total frais d'acte de vente compris de 4 850 € €.

De plus, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente auprès du notaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique de l'année 2022.

10 VOIX POUR

2. BIENS SANS MAITRE

Madame Le Maire rappelle aux élus qu'une procédure a été lancée pour retrouver les propriétaires de maisons abandonnées afin de les inciter à entretenir leurs biens.

Madame Le Maire fait un point sur l'avancée des recherches.

3. BILAN DES PROJETS

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a rencontré une personne du CIT (Cher Ingénierie du Territoire) ainsi qu'une architecte du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Ces personnes ont effectué un tour de la commune et ont exposé leurs idées pour l'implantation d'un espace « médiathèque », pour embellir le bourg, l'étang,...

La salle des fêtes de la commune présente parfois des dysfonctionnements au niveau du chauffage, le Conseil Municipal envisage donc, sur les conseils du CIT, de faire appel à un cabinet d'expert pour être accompagné dans la rénovation énergétique.

4. VERGER COMMUNAL

L'atelier greffes aura lieu le 26 février 2022, la pépinière sera installée sur le terrain jouxtant la mairie et la plantation des arbres se fera en octobre 2022 à l'étang. La fabrication de panneaux comportant des explications botaniques sur les variétés anciennes est envisagée.

1. QUESTIONS DIVERSES

a) Calendrier des manifestations

Les membres du Conseil Municipal font le point sur les animations prévues en 2022.

b) Contrats informatiques

Madame le Maire informe que des devis ont été effectués concernant la mise en place d'une solution permettant le télétravail ainsi qu'une meilleure solution de sauvegarde des données.

*Vu par Nous, Maire de la commune de Saint Léger le Petit
pour être affiché le 18 février 2022 à la porte de la mairie,
conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT
A Saint Léger le Petit, le 18 février 2022
Le Maire,*

